

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Échiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON jusqu'à 19h05, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Philippe CHABOT (pouvoir donné à Agnès RONDEAU), Jacqueline GATTEPAILLE (pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND), Sandrine PASSEBON à partir de 19h05 (pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Garance PATARIN-CHAPENOIRE (pouvoir donné à Valérie MARSAULT).

Absent : Mathieu POUGNAND

Secrétaire de séance : Cyril REUILLON

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2021

Le Maire présente à l'assemblée :

- Le compte administratif 2021 du budget principal « Commune », du budget de rattachement « CCAS » et de deux budgets annexes assujettis à TVA « Locaux commerciaux » et « Lotissement La Couture », qui se solde par un excédent global de 1 661 282,75 € dont :
 - section de fonctionnement – Excédent : 2 052 053,09 €
 - section d'investissement – Déficit : 390 770,34 €
- Un état de report de crédits du budget principal :
 - section d'investissement : dépenses : 675 425,77 €
 - recettes : 171 382,00 €

Après exposé, le Maire s'étant retiré, Madame Nathalie LALLEMAND, désignée présidente de séance, demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte administratif 2021 des différents budgets.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les comptes administratifs 2021.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 avril 2022,

Le Maire,

*Thierry DEVAUTOUR



Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le :

20 AVR. 2022
20 AVR. 2022

Notifié ou publié le :

Accusé de réception en préfecture
079-217901099-20220415-CM20220415-002-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022